

## Recensement agricole 2020

# Les Pays de la Loire, une région diversifiée majoritairement tournée vers l'élevage

En Pays de la Loire, le recensement agricole 2020 dénombre 26 400 exploitations agricoles qui valorisent plus de 2 millions d'hectares. La surface agricole utile moyenne approche désormais 80 ha. La part des exploitations de grande dimension économique augmente. L'élevage constitue toujours l'orientation principale d'une majorité d'exploitations régionales, la spécialisation végétale progresse néanmoins. Davantage d'exploitations s'engagent dans des productions sous signes officiels de qualité et d'origine ou commercialisent en circuit court. Par ailleurs, les formes sociétaires deviennent majoritaires et la main d'œuvre familiale se réduit au profit du salariat.

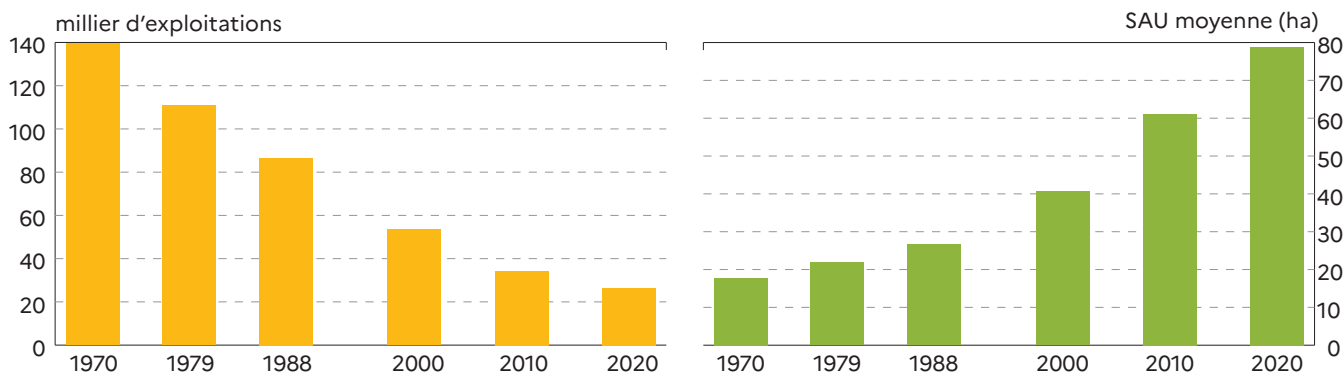
### Le nombre d'exploitations recule de 23 % et la SAU totale diminue de 1 % depuis 2010

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit, à un rythme cependant ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,6 % par an entre 2010 et 2020, contre - 4,3 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 26 400 exploitations agricoles en Pays de la Loire, soit 23 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) valorisée

par les agriculteurs diminue de 1 %, à 2 079 milliers d'hectares. Cette surface comprend principalement les prairies (914 milliers d'ha), les céréales, oléagineux et protéagineux - COP (788 milliers d'ha) et les cultures permanentes (45 milliers d'ha, essentiellement viticulture et arboriculture). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent.

En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 79 hectares, soit 18 hectares de plus qu'en 2010 et 38 de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorise une superficie inférieure à 67 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 118. La spécialisation en productions végétales concerne désormais trois exploitations sur dix.

**Graphique 1 : moins nombreuses, les exploitations gagnent 18 ha en moyenne**  
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant des pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



**Tableau : le recensement agricole en quelques chiffres en Pays de la Loire**

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (millier)	34,3	26,4	- 23,0 %
dont à spécialisation végétale (%)	23,4	29,8	+ 6,4 points
à spécialisation animale (%)	65,8	58,3	- 7,5 points
mixtes (polyculture, polyélevage) (%)	10,7	11,7	+ 1,0 point
Exploitations sous statut individuel (millier)	19,4	11,4	- 41,2 %
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	4,5	13,8	+ 9,3 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	13,3	17,9	+ 4,6 points
Part de exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	14,6	19,9	+ 5,3 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (millier de personnes)	48,0	38,4	- 20,0 %
dont ayant 60 ans et plus (%)	12,0	16,4	+ 4,4 points
femmes (%)	25,7	24,6	- 1,1 point
Travail agricole (millier d'ETP) <sup>4</sup>	64,0	58,4	- 8,8 %
SAU totale (millier d'ha)	2 100,4	2 079,3	- 1,0 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (COP) (%)	36,6	37,9	+ 1,3 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	45,6	44,0	- 1,6 point
cultures permanentes (vigne, arboriculture ...) (%)	2,3	2,1	- 0,2 point
SAU moyenne (ha) <sup>5</sup>	61,2	78,8	+ 28,8 %
Cheptel (millier d'UGB)	3 718,8	3 544,5	- 4,7 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)  
 2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG  
 3. Fleurs et plantes exclues en 2010  
 4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)  
 5. Y compris exploitations sans SAU  
 Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant des pacages collectifs  
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Les exploitations de grande dimension économique s'affirment

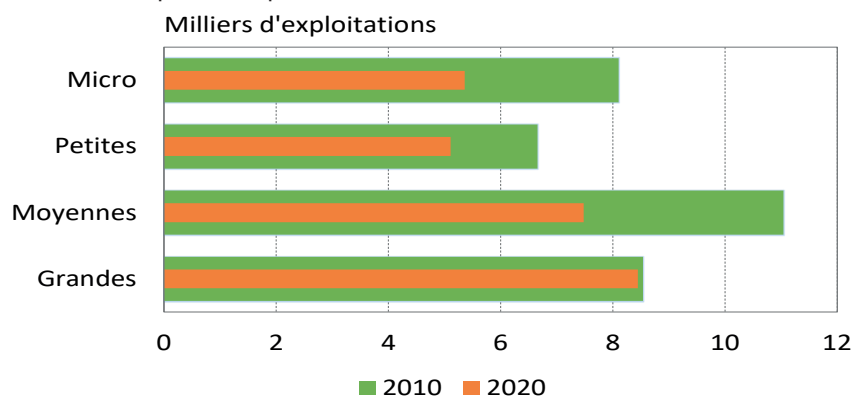
Dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles, la part des exploitations de grande dimension économique progresse. En effet, ces structures représentent en 2020 près de 32 % des exploitations régionales, 53 % de la SAU valorisée et 58 % de l'emploi (ETP). Ces grandes exploitations reculent de 1 % au cours de la décennie alors que les exploitations dans leur ensemble diminuent de 23 %. Les grandes structures sont plus particulièrement présentes dans les orientations granivores, bovins lait, bovins mixtes, cultures fruitières ainsi qu'en maraîchage-horticulture. Leur SAU moyenne progresse plus rapidement (+ 25 ha en dix ans) que celle de l'ensemble des exploitations (+ 18 ha). Les formes sociétaires (GAEC, EARL et autres personnes morales) dominent très largement (près de neuf grandes structures sur dix).

A l'opposé, les exploitations les plus petites, désormais dénommées "micro" (moins de 25 000 € de PBS - cf définitions), font partie de celles dont les effectifs régressent le plus (- 34 %). Les exploitations "micro" ne représentent plus

qu'une exploitation sur cinq en 2020. Néanmoins, leur poids dans la valorisation de la SAU régionale (3,5 %) et dans leur contribution à l'emploi (6 %) se maintient. Elles sont plus particulièrement représentées dans les orientations grandes cultures, bovins viande et autres herbivores. Elles régressent de façon plus marquée dans les autres orientations animales et en viticulture. Les exploitations individuelles y sont particulièrement représentées (plus de huit exploitations "micro" sur dix).

Les exploitations de taille économique moyenne (de 100 000 à 250 000 € de PBS) enregistrent une diminution de 32 % de leurs effectifs, une valeur proche de celle des "micro". Ce groupe d'exploitations constitue la catégorie dont les diminutions sont les plus conséquentes : en nombre d'exploitations, sous l'angle de la SAU valorisée et en termes d'emploi. Les formes juridiques de type EARL et dans une moindre mesure la forme individuelle, dominent dans ces exploitations de taille moyenne.

**Graphique 2 : les grandes exploitations deviennent dominantes en 2020**  
 Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



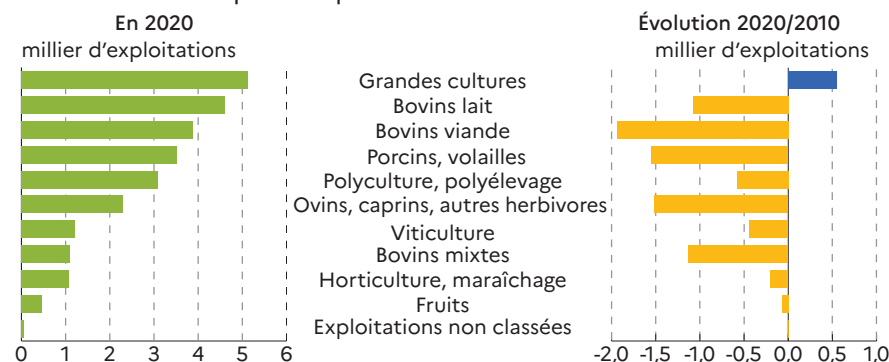
1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».  
 Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant des pacages collectifs.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Les exploitations spécialisées en productions animales diminuent davantage

La seule orientation technico-économique dont le nombre d'exploitations augmente en 2020 est l'OTEX « grandes cultures ». Les fermes à spécialisation animale, très présentes dans la région, sont de moins en moins nombreuses, surtout les OTEX bovins avec production de viande, les ovins et autres herbivores ainsi que les orientations porcines et avicoles. Les exploitations à spécialisation végétale résistent mieux. Trois OTEX affichent des SAU moyennes supérieures à 110 ha : bovins lait, bovins mixtes et polyculture-polyélevage. Les

### Graphique 3 : l'élevage recule au profit des grandes cultures

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant des pacages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

exploitations spécialisées dans le végétal disposent, elles, de SAU moyennes comprises entre 20

et 40 ha, à l'exception de l'OTEX « grandes cultures » dont la SAU moyenne est de 68 ha en 2020.

### La grande diversité des productions demeure un marqueur de l'agriculture des Pays de la Loire

#### Bien que le poids des exploitations spécialisées dans le végétal s'affirme au cours de la décennie, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture régionale

En effet, plus de 58 % des exploitations s'avèrent spécialisées en production animale auxquelles s'ajoutent près de 12 % d'exploitations mixtes. Toutes espèces animales confondues, la région Pays de la Loire détient, avec plus 14 % des UGB nationales, le second cheptel après la Bretagne. Les espèces bovines, avicoles et porcines dominent, avec respectivement près de 58 %, 27 % et 11 % des UGB régionales 2020. Toutefois, au cours de la décennie, les effectifs animaux et le nombre d'exploitations concernées sont en diminution pour la plupart des espèces, avec deux exceptions que sont les espèces avicoles et caprines. Les baisses de cheptels les plus marquées sont enregistrées pour les espèces cunicole (- 45 %) et équine (- 25 %). L'érosion du cheptel bovin régional (- 9 %) résulte avant tout de l'évolution de sa composante allaitante alors que le nombre de vaches laitières apparaît plus stable. Pour les volailles, la progression des UGB (+ 14 %) s'explique par une nette augmentation des poules pondeuses d'oeufs de consommation (et des poulettes) et une progression, moins accentuée, des poulets de chair. En revanche, les canards, dindes et autres pintades voient leurs effectifs régresser.

#### L'assolement régional 2020 et son évolution traduisent ce nouvel équilibre animal-végétal

Avec près de 2,08 millions d'hectares, la SAU valorisée par les agriculteurs s'est réduite d'environ 21 100 ha au cours de la décennie passée. Dans ce contexte, les cultures céréalières et oléo-protéagineuses (COP) progressent d'environ 19 700 ha et représentent près de 38 % de la SAU 2020. A l'opposé, avec 44 % de la SAU 2020, les surfaces prairiales régressent de près de 43 000 ha. Les surfaces en cultures permanentes hors prairies (vigne, arboriculture, pépinières de ligneux) s'érodent également. La surface viticole régionale diminue d'environ 3 600 ha. Cette évolution traduit principalement les arrachages enregistrés en Loire-Atlantique puisque dans les autres départements, les surfaces viticoles se maintiennent ou se consolident. Localement, les cultures dites spécialisées, notamment les surfaces horticoles, semencières et maraîchères marquent plus fortement l'occupation de certains territoires.

#### Les signes officiels de qualité et d'origine ainsi que les circuits courts progressent

La part des exploitations bénéficiant de signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO) progresse, de plus de 9 points en agriculture biologique et de près de 5 points pour les autres signes officiels (AOP, IGP, label rouge et STG). Les exploitations certifiées ou en conversion en agriculture

biologique représentent désormais près de 14 % des exploitations régionales alors que près de 18 % des exploitations sont concernées par un autre SIQO. De même, près de 20 % des exploitations déclarent vendre leur production, en partie ou en totalité, via des circuits courts (+ 5 points par rapport à 2010).

#### Les formes sociétaires poursuivent leur développement

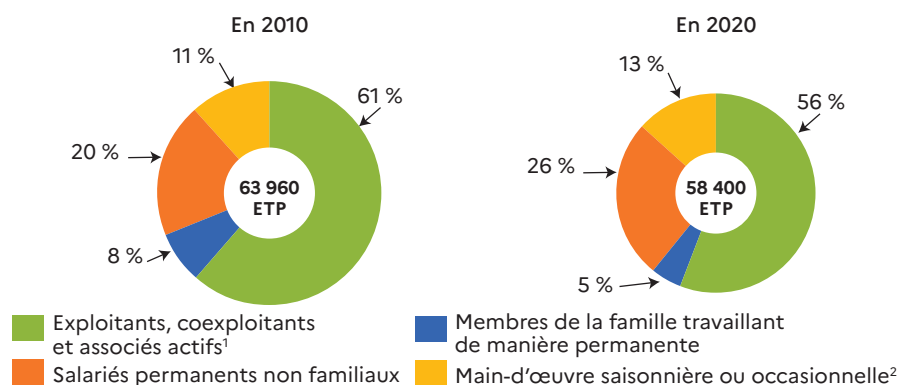
Toutes dimensions confondues, la catégorie des exploitations individuelles enregistre la diminution d'effectif la plus marquée (- 41 % au cours de la décennie) et ne représente plus que 43 % des exploitations recensées en 2020 contre 57 % en 2010. Les formes sociétaires progressent donc et deviennent majoritaires, mais toutes ne connaissent pas la même dynamique. En effet, les EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée), qui représentent 27 % des exploitations en 2020, régressent en faveur des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et des autres personnes morales (SCEA, SARL ...). Ces évolutions se traduisent, pour les exploitations individuelles et dans les EARL, par un volume de main d'œuvre et par une SAU valorisée en recul, à l'opposé de ce qui est observé dans les GAEC et dans les autres formes sociétaires.

## La main d'œuvre familiale se réduit au profit du salariat

En 2020, on compte 58 400 ETP dans les exploitations agricoles de la région, soit 9 % de moins qu'en 2010. En dix ans, la quantité de travail fournie par les chefs d'exploitation, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale baisse de 19 %, tandis que celle des salariés progresse de 15 %. Le volume de travail augmente de 13 % en production végétale et diminue de 21 % en production animale. Il passe de 1,9 à 2,2 ETP en moyenne par exploitation ; il est le plus faible en culture de céréales et élevage de bovins pour la viande, et le plus élevé en cultures spécialisées (arboriculture, maraîchage, fleurs et horticulture). Un chef d'exploitation sur six a au moins 60 ans.

### Graphique 4 : le travail agricole se réduit de 9 %

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique - OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

## En savoir plus

Consultez le site Agreste du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr).



[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Armand Sanséau  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : SRISE  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2021